Assurances Assurances

Faits d'Actualité

Volume 3, numéro 1, 1935

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1102789ar DOI : https://doi.org/10.7202/1102789ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé) 2817-3465 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

 $(1935).\ Faits\ d'Actualit\'e.\ Assurances,\ 3(1),\ 1-5.\ https://doi.org/10.7202/1102789 ar$

Tous droits réservés © Université Laval, 1935

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

 $https:\!/\!apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/$



Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique de l'assurance au Canada

Prix:

L'abonnement : \$1.00 Le numéro : 25 cents Directeur : GÉRARD PARIZEAU Administration : 334, rue Notre-Dame est, Montréal

3e année

MONTRÉAL, AVRIL 1935

Numéro 1

1

Faits d'Actualité

« Assurances » renaît

Dans notre pays, les revues naissent et disparaissent sans beaucoup de bruit, au milieu de l'indifférence générale. C'est ce qui est arrivé à Assurances, journal mensuel, quand il s'éteignit doucement en septembre dernier. Et, cependant, il avait réalisé ce tour de force pour une feuille technique de résister vingt et un mois. Il disparut pour des raisons diverses dont la principale était le manque de fonds: mal qui ronge la plupart des périodiques nés de l'enthousiasme de quelques-uns, mais anémiés dès leur naissance par l'absence de moyens pécuniaires.

Assurances renaît aujourd'hui sous une autre forme: de mensuel, il devient trimestriel et de journal il se transforme en revue. Le programme reste le même, cependant. Comme l'ancien, le nouvel organe se propose de publier des articles d'un caractère documentaire et de faire étudier par ses collaborateurs des questions précises dans un ordre prévu à l'avance, afin de donner à leurs travaux un esprit de continuité et de coordination qui en augmente la valeur. Chaque numéro contiendra des articles sur les diverses catégories d'assurances et,

en particulier, sur l'assurance vie, incendie et automobile, une revue des événements, une chronique de vocabulaire et, périodiquement, une critique des livres et des revues.

L'aimable coopération des annonceurs a permis d'assurer la vie matérielle de la revue durant un an. La direction est heureuse d'annoncer cette nouvelle qui augure bien de l'avenir puisque, avec l'augmentation probable de la publicité, elle sera en mesure de donner plus d'étendue à ses initiatives.

Du respect des contrats

La Chambre des députés de l'Ontario débat actuellement une question très grave: l'annulation de certains contrats passés par la régie de l'électricité avec des sociétés québecoises sous le régime conservateur précédent. En bref, la question se ramène à ceci. Depuis une dizaine d'années, l'Ontario Hydro Electric Commission a retenu une forte partie de la production d'entreprises, comme la Beauharnois, la Gatineau et quelques autres, afin de faire face aux besoins croissants de la clientèle ontarienne, qu'elle ne prévoyait pas pouvoir satisfaire par ses seuls moyens. Tout récemment même un contrat entre la Commission et la Compagnie MacLaren a servi de garantie à une émission d'obligations avec l'assentiment du gouvernement.

La crise a démoli les prévisions de la régie ontarienne, au point de laisser un excédent inutilisable dont l'importance va croissant avec l'exécution graduelle des ententes. Devant cela, le nouveau régime n'hésite pas à avoir recours à des mesures draconiennes: il décide que les conventions sont illégales et il demande qu'on les annule. Il va même plus loin; il enlève aux sociétés leur droit de recourir aux tribunaux pour trancher le litige.

En mettant toute considération politique de côté, on ne peut que blâmer sévèrement une attitude comme celle-là. La situation financière de l'Ontario est actuellement difficile;

elle semble devoir l'être davantage l'année prochaine à moins qu'on ne prenne des mesures catégoriques. Si les tarifs de la régie de l'électricité doivent être augmentés qu'on le fasse, même si la popularité du parti au pouvoir doive en souffrir. Mais qu'on ne pose pas un précédent extrêmement dangereux en répudiant des contrats qui engagent un service officiel. Si l'exemple vient de l'Etat, comment peut-on espérer maintenir le respect des engagements dans notre pays? En temps de crise, les attaques contre la bonne foi en affaires sont assez nombreuses pour qu'on réfléchisse longuement avant d'ajouter aux exemples de tous les jours celui, plus grave, de l'Etat.

Les résultats de l'année en assurance

Les premières statistiques d'ensemble nous font voir les résultats obtenus durant le dernier exercice. Ce ne sont encore que des chiffres provisoires; mais ils sont suffisamment exacts pour que nous puissions nous baser sur eux. En voici une brève analyse.

En assurance contre l'incendie, le rendement de l'année a été excellent puisque le revenu-primes pour l'ensemble des compagnies fédérales et provinciales atteint \$43,879,000 et les sinistres, \$18,158,000. Le rapport de l'un à l'autre s'établit à 41, en amélioration sensible sur les années précédentes. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter un rapide coup d'oeil sur ce premier tableau, qui indique le rapport des sinistres aux primes acquises.

1931.	2-3	200		7.44			21112	÷.	57.90
1932	s s	00000	50112310	-700	141 110	100 (10)		80	61.50
1933	35 35	#01955	ent-11	800	-001-110	160 : 110	er .re		48.41
1934.									

Un second nous donnera la comparaison des résultats obtenus par les divers groupes d'assureurs, qui ont fait affaires au Canada en 1934, tant ceux qui relèvent de l'autorité fédérale que les autres.

	Primes souscrites Dollars	% des sini primes a 1934	
Sociétés par actions syndiquées	32,294,000	38.81	49.01
Sociétés non syndiquées			
par actions	6,310,000	43.19	48.90
mutuelles	4,745,000	38.50	44.94
réciproques		120.64	36.95
	43,879,000	40.34	48.41

Il ressort de ce tableau dont nous empruntons les chiffres au Financial Post:

- 1° que les sociétés syndiquées détiennent près des troisquarts des affaires traitées au Canada. Par là, nous entendons les compagnies qui adhèrent à un groupement comme la Canadian Fire Underwriters' Association.
- 2° qu'à l'encontre de l'année précédente les sociétés syndiquées ont eu, en 1934, les meilleurs résultats.
- 3° que les non syndiquées, mutuelles surtout, parviennent à maintenir bas le rapport des sinistres aux primes, bien que leur tarif soit inférieur de 15 à 20 p. 100 et, parfois. davantage.
- 4° que la diminution des sinistres semble indiquer une amélioration des affaires. Fait à signaler, en effet, les périodes d'activité économique depuis quelques années ont coïncidé avec une contraction du chiffre des sinistres, tant absolu que relatif.

Enfin, un troisième tableau nous indiquera la répartition des primes souscrites en 1934 et 1933:

	1934	1933
Sociétés syndiquées	\$32.294,000	\$32,614,000
Sociétés non syndiquées		
par actions	6.310.000	5,611.000
mutuelles	4.745.000	5,320,000
réciproques	530.000	504,000
¹ Primes nettes souscrites.	\$43,879,000	\$44.049.000

Pour l'assurance-automobile, voici des chiffres qui se rapportent aux sociétés assujetties au contrôle fédéral seulement:

Primes souscrites Sinistres

Primes souscrites Sinistres \$1933 ... \$11,933,000 \$5,387,000 45.15 1934 ... \$11,922,000 6,051,000 50.76

Des primes à peu près stationnaires, mais des sinistres plus élevés, voilà le bilan de l'année. Malgré l'augmentation des indemnités, les résultats sont en somme excellents. permettent la constitution de réserves dans lesquelles il faudra bientôt puiser cependant, si la concurrence continue d'être aussi vive qu'elle l'est actuellement. Depuis un an, celle du Lloyd anglais est telle qu'elle a entraîné une diminution générale du tarif, augmentée par des coupes sombres dans celui des assurances collectives. Ainsi à Montréal, le tarif de 1933 a déjà été réduit de 20 p. 100, puis de 20, 15 ou 10 pour le risque de responsabilité selon le dossier de l'assuré. Or, pour certaines catégories de polices collectives, on enlève encore 40. 50 et même 60 p. 100. Devant cela, il n'y a pas d'hésitation possible: ou le tarif de 1933 était ridiculement élevé, ou on se prépare à subir une perte qui fera remonter le prix de l'assurance à un niveau plus conforme au risque.

Pour terminer, nous citons un dernier tableau de diverses catégories d'assurances:

ites a assurances.	primes souscrites		
	1934	1933	
Accidents individuels	49.87	47.19	
Maladie	56.07	71.43	
Responsabilité patronale	36.56	20.43	

Dans l'ensemble, 1934 aura été un exercice profitable.